

Métropole
Aix-Marseille-Provence

République
Française

Département des
Bouches-du-Rhône

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE TERRITOIRE
MARSEILLE PROVENCE**

Séance du 15 décembre 2020

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents membres.

**Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020**

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

EAU 009-302/20/CT

■ CT1 - Approbation de la création et de l'affectation d'une opération d'investissement pour la restructuration des installations d'assainissement du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les-Martigues

Avis du Conseil de Territoire

DEASV 20/18319/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence sera prochainement saisi du rapport présenté ci-après pour avis au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Le réseau d'assainissement des eaux usées du cordon du Jaï est constitué de deux tronçons, un sur la commune de Marignane et l'autre sur la commune de Châteauneuf Les Martigues.

La topographie de ce secteur, très proche du niveau de la mer, avec la présence d'une nappe phréatique affleurante, a contraint la métropole à créer un réseau d'assainissement collectif sous vide. Malgré ce dispositif particulier, les équipements de surface se retrouvent fréquemment immergés lors des fortes pluies, compromettant le fonctionnement de l'assainissement des riverains.

En outre, sur la commune de Châteauneuf-Les-Martigues, la remise en fonctionnement rapide du système est compromise par la qualité du chemin d'accès aux installations, longeant l'étang de Bolmon. En effet, la piste n'est pas revêtue et les véhicules d'exploitation, tel que les camions hydrocureurs, s'enlisent et ne peuvent intervenir.

Il est donc important de restructurer ces installations.

Pour cela il est nécessaire de :

- reprendre l'étanchéité des bâches de transfert, remplacer et sécuriser les capteurs et les organes de télétransmission qui sont dégradés par les submersions fréquentes..
- stabiliser la piste d'exploitation sur la commune de Châteauneuf les Martigues.
-

Le montant prévisionnel des travaux est estimé à 500 000,00 € HT répartis sur l'année 2021.

L'opération d'investissement n°2021101400 relative à la restructuration des installations d'assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues, d'un montant de 500 000,00 € HT inscrite au budget enregistrée dans l'autorisation de programme 211111AS du programme Budget Annexe Assainissement, doit être affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le procès-verbal de l’élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Qu’il est nécessaire de restructurer les installations d’assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues ;
- Que le Conseil de territoire doit émettre un avis sur ce projet de délibération.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable au projet de délibération portant sur la restructuration des installations d’assainissement sous-vide du cordon du Jaï à Marignane et Châteauneuf-Les Martigues.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 15 Décembre 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 18 décembre 2020